



**CRE CORSE  
PROCES-VERBAL  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 DECEMBRE 2022**

L'Assemblée générale ordinaire se tient le 6 décembre 2022 à 11h00.

Le quorum représentant le quart au moins des membres actifs ou le quart des voix ayant été atteint, l'Assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale a été régulièrement convoquée, les adhérents du CRE pouvaient voter par correspondance ou sur place selon une procédure électronique sécurisée.

L'ordre du jour comporte les points suivants dont les quatre premiers font l'objet d'un vote :

- Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2022,
- Point n° 2 – Rapports financiers et quitus 2022,
- Point n° 3 – Budget prévisionnel 2023,
- Point n° 4 – Affectation du résultat,
- Point n°5 – Questions diverses

Ces résolutions et les documents afférents étaient consultables sur le site du CRE.

**Participation des votants :**

	En nombre d'adhérents	En nombre de voix
Nombre total d'inscrits	34	261
Nombre de votants	9	70

**Votes des résolutions objet du scrutin en nombre de voix :**

Vote n°1 – J'approuve le rapport moral et quitus 2022

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	56	80%
Non	9	12,86%
Vote blanc	5	7,14%

Vote n°2 – J'approuve les rapports financiers et quitus 2022

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	56	80%
Non	9	12,86%
Vote blanc	5	7,14 %

Vote n°3 – J’approuve le budget prévisionnel 2023

	<b>Nombre de voix</b>	<b>Pourcentage des voix</b>
Oui	40	57,14%
Non	9	12,86%
Vote blanc	21	30%

Vote n°4 – J’approuve l’affectation du résultat

	<b>Nombre de voix</b>	<b>Pourcentage des voix</b>
Oui	61	87,14%
Non	9	12,86%
Vote blanc	0	—

L’ensemble des résolutions soumises à l’Assemblée générale ordinaire sont donc adoptées.

La séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal.

Laurent DUBORGET  
Président du OD



Lætitia TAILLADE  
Secrétaire Générale du OD

